

bulletin n° 14
Automne 2003

**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE
DE MONTIGNY ET DE SON ENVIRONNEMENT**

siège: 51, rue des rouisses
77690 MONTIGNY SUR LOING

Association régie par la loi de 1901
n° 4/9515

LE MUSÉE COMMUNAL S'ENRICHIT

Lors d'une vente publique à Fontainebleau, au mois de juin dernier, notre Association a eu la possibilité de s'associer au Conseil municipal pour l'achat d'une céramique provenant des ateliers de Montigny-sur-Loing. Il s'agit d'un vase de grès, de couleur bronze, datant d'avant la guerre de 1914-1918, décoré en relief de souris dévorant un épis de blé. La pièce provient de la fabrique de Boué et Petit et le décor est l'œuvre du sculpteur Charles Virion. La collection débutante de la mairie ne comportait jusqu'à lors que des pièces de barbotine. Il est intéressant d'enrichir notre patrimoine de ce témoignage d'une autre forme d'art céramique.

La céramique dite "grès" est une poterie réalisée avec une terre résistant à une température de cuisson élevée, voisine de 1200 degrés, parfois plus, qui "ferme" la terre, c'est à dire lui permet de devenir imperméable, ou pratiquement imperméable, ce qui rend inutile la pose d'un émail d'imperméabilisation. Le grain naturel de la terre reste donc visible. La terre employée à la fabrique de Montigny pour réaliser les "grès artistiques" est une terre particulièrement fine, naturellement de couleur beige clair, qui met en valeur tout l'art du sculpteur, parce qu'elle permet de faire ressortir des détails très précis. Un léger passage d'oxyde lui donne un brillant et une couleur bronze de finition.

La mode du grès artistique a succédé à celle des barbotines. A Montigny, de telles pièces ont été fabriquées jusqu'à la première guerre mondiale.



Conseil Municipal du 17 octobre 2003

Tous le croyaient définitivement disparu. Dans les rues de notre village, aux fêtes, aux concerts, aux expositions, depuis deux ans, personne ne l'avait jamais revu.. Cette disparition laissait les habitants de Montigny perplexes.

Rassurez-vous, nous l'avons revu, lors de la dernière séance de Conseil Municipal. Il est venu, entouré d'amis anciens et fidèles, alors qu'il n'avait même pas eu la correction d'être présent lors de la passation de pouvoir après les dernières élections municipales.

Monsieur Estadiou, ancien maire, est venu écouter en ce début de séance un exposé juridique portant sur les modalités d'élargissement du transfert de compétences, limité aux affaires courantes, au Maire, en application du code des communes de 1884.

Rappelons qu'à l'époque où Monsieur Estadiou avait été élu Maire, un transfert total de compétence lui avait été accordé, à sa demande, et ce, dès la première séance de son mandat, sans étude et sans restrictions, par des conseillers dévoués et encore fort inexpérimentés.

Le 17 octobre, il a eu l'occasion d'entendre le point actuel des affaires juridiques en cours. En effet, la commune a été mise dans l'obligation d'entamer plusieurs procédures :

- en raison des infiltrations d'eau dans la dernière classe construite à l'école primaire, lesquelles existent presque depuis la construction, La garantie décennale étant proche de son expiration, les constructeurs ne répondant pas aux réclamations, aucune mise en demeure n'ayant été faite pendant le mandat précédent.

- pour affichage illicite et distribution de tracts
- pour installation de caveaux funéraires sur un terrain privé.

D'autre part, la commune attend l'avis du Tribunal Administratif, des recours ayant été déposés

- contre le POS,
- contre un permis de construire, accordé après étude de la DDE et conforme au POS actuel concernant la création d'un cabinet médical, alors qu'une limite de protection de zone boisée concerne l'autre côté de la rue,
- contre la création de l'antenne téléphonique des Trembleaux,
- contre un certificat d'urbanisme négatif.

Un exposé complet et clair a donné toutes les explications souhaitables.

=====

CONTINUITE

Il est minuit passé, le XX^e siècle pointe le bout de son nez. Imaginez-vous ce village adossé à la forêt, ces quelques maisons de grès, ces rues à peine pavées, cette odeur de terre qui enivre les oiseaux perdus dans les branches, d'un hiver naissant ?

Bientôt le soleil va faire son apparition, la brume matinale va se dissiper, bientôt nos proches ancêtres, ces petits enfants de l'aube, vont parcourir les chemins menant à l'école.

Imaginez la, cette petite école au cœur du village. Elle sentait bon l'encre violette des plumes « Sergent-major », la cire et le feu de bois.

Pour que l'école puisse témoigner de son passé, nous souhaitons qu'elle retrouve ces petits cahiers d'écolier dispersés aux quatre vents. Si par le plus grand des hasards vous en retrouviez chez vous, vous pouvez, si vous le souhaitez, les donner à la mairie afin que notre petite école retrouve le chemin de sa mémoire buissonnière.

LES GRES DE LA FORET DE FONTAINEBLEAU

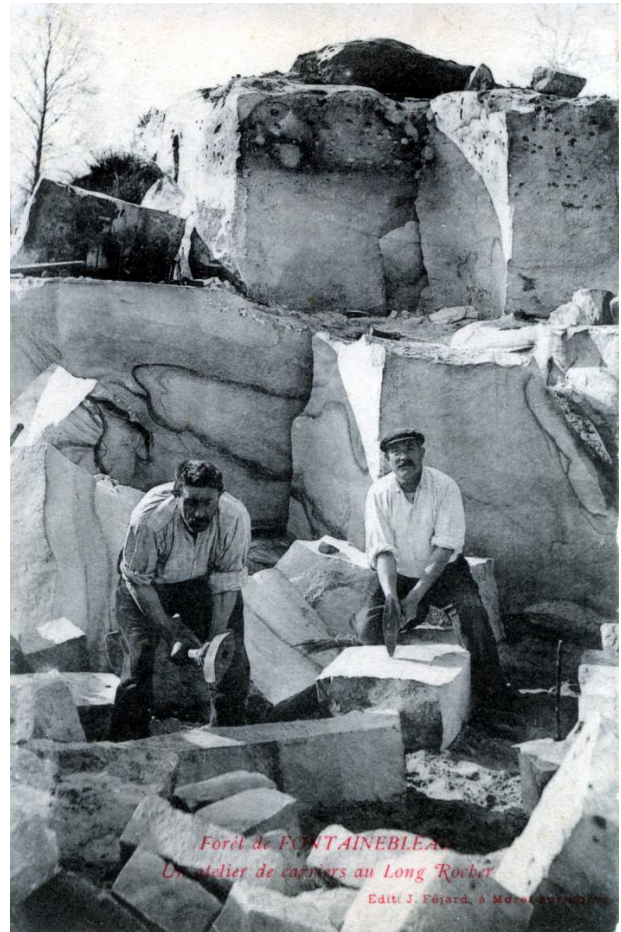
Presque partout dans la forêt de Fontainebleau se trouvent des grès soit en bancs soit éboulés, entassés sur le flanc des collines appelées « *rochers* » dans le pays. C'est la pierre la plus répandue et la plus commune qui fut exploitée par l'homme dès que se construisirent les premières habitations en bordure de la forêt.

C'est au Moyen-Age que commence l'exploitation du grès pour le pavage des rues de Paris. L'ouverture des carrières se fait désormais à proximité de la Seine et du Loing. Henri IV à la fin du XVI^e siècle donne une forte impulsion à cette exploitation en développant le pavage des routes de France. Ce pavage est réalisé avec le pavé dit « *échantillon* » qui mesure 22 centimètres en tous sens. L'exploitation aux fins de pavage se poursuivra jusqu'à l'époque du Second Empire où l'apparition du macadam signe l'arrêt de mort du pavage des routes.

Dans le secteur de Montigny les carrières du Haut-Mont et du Rocher Boulin sont ouvertes bien avant la Révolution. Sous la Restauration commence l'exploitation des carrières du Long Rocher et il est aisé d'en retrouver la trace tout au long des routes de la Grande vallée, de la Gravine et des Carrières. En 1848 une carrière est ouverte au Rocher des Etroitures en remplacement de celle du Rocher Boulin fermée. Sous Louis-Philippe, l'exploitation de la carrière du Long Rocher est confiée à une compagnie qui établit en 1837 un petit chemin de fer allant rejoindre le canal du Loing. On peut sans doute en trouver la trace à proximité du monument à Kosciuszko.

L'exploitation des carrières est faite soit par des carriers professionnels dont l'espérance de vie ne dépassait guère 45 ans en raison de la pénibilité du travail, soit par des agriculteurs, des bûcherons ou des maçons en complément de leur activité principale. Le nombre des carriers professionnels ne fut jamais très élevé. En 1870 on n'en comptait guère plus de 200 dans la forêt. Cette population était toutefois turbulente et de nombreuses révoltes marquèrent les siècles d'exploitation.

Ce n'est qu'à partir de la fin du XIX^e siècle sous l'impulsion des artistes de l'Ecole de Barbizon que l'administration prit conscience de la dévastation de la forêt due aux carrières et décida d'en limiter les effets. Finalement le recours à des procédés nouveaux pour la réalisation des routes et le revêtement des rues des villes entraîna la fermeture progressive des carrières dont les traces demeurent toutefois encore bien visibles alors que la nature reprend peu à peu possession de ces zones sinistrées.



Carte postale locale (collection privée). Les carriers représentés sont M. Reveillé (casquette) dit "Longboyau" et M. Boyer dit "Bancal" ou "Boyer le pauvre". Ces surnoms se perdent, si vous en avez d'autres en mémoire, nous serions heureux que vous nous les communiquiez.

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Un projet d'arrêté préfectoral vise à une extension du site de protection du biotope à Sorques.

Indépendamment de la protection de cinq espèces d'amphibiens particulièrement nombreux aux abords des zones humides de la Plaine de Sorques, les bois concernés présentent une variété recensée en juillet 2003 de 192 espèces végétales dont trois de grand intérêt (deux de ces plantes étant des espèces protégées), également présence de huit espèces d'orchidées.

La zone concernée se situe au lieu dit "*Les Belles Vues*", dans la continuité de la Plaine de Sorques, au delà des installations des "*Eaux de Paris*" et des zones construites contiguës.

La superficie est d'environ 23,8 ha. Ces bois appartiennent pour 98 % à l'Etat et pour 2 % au Conseil Général de Seine et Marne.

La zone est limitée au nord par le chemin forestier de Larchant à Moret , à l'est par le chemin dit du Bornage, au sud par la route de Moret (route départementale 104) et à l'ouest par la route de Sorques à Fontainebleau (route départementale 148).

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce classement, il ne lèse aucun bien particulier et il protège efficacement la nature.

PETITES ANNONCES

Une habitante de Blois recherche tout renseignement sur son arrière grand-père, le peintre Raphaël FAUSSE qui a vécu la dernière partie de sa vie à Montigny. Il a laissé à sa famille des tableaux de la forêt, et , à quelques amis, des portraits de très bonne qualité. Quels que soient le renseignement ou la trace, l'adresse, le souvenir, un tableau que l'on pourrait photographier, nous vous remercions d'en faire part à l'Association qui transmettra.

Demande reçue via Internet:

Un correspondant de Basse Normandie, pour une recherche généalogique: Antoine THIMONNIER, vigneron, né à Montigny vers 1790-1800, marié à Marguerite MAROTEAU. Existe-t-il encore des **Thimonnier** et des **Maroteau** dans les environs ?

e-mail : thimograph@wanadoo.fr

Un autre correspondant recherche des aquarelles de Raymond ROCHAIX et des photographies réalisées par son grand-père Gabriel GIGUET à Montigny entre 1930 et 1970.

e-mail : bgigueet@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nous pouvons transmettre une réponse si vous n'êtes pas branché(e)s sur Internet

Vous pouvez aussi consulter notre site Internet : <http://www.montigny-asme.com>

ADHESION ou renouvellement pour l'année 2003

cotisation : 8 €par personne

Monsieur, Madame adresse :

souhaite adhérer ou renouveler son adhésion pour l'année 2003 à l'Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement , agréée sous le numéro 4/9515.

date et signature :

à copier ou découper et à adresser au siège de l'Association,
ASME, 51 rue des Rouisses
77690 - Montigny sur Loing